

RECOMMANDATIONS POUR LE RAPPORTEUR SPECIAL

1) Essayer de sauver les vies

-Discussion avec les responsables des massacres pour insister que les tueries cessent.

A Nairobi: Matthieu Ngirumpatse, le Président du MRND. Son influence sur les milices est toujours important. Par exemple, les miliciens ont arrêté le convoi d'une soixantaine de personnes qui essayaient de partir de l'Hôtel des Mille Collines le 3 mai. Même si le convoi avait un laissez-passer du Commandant des Forces Armées Rwandaises, les miliciens ont refusé de le laisser passer. Ils ont blessé neuf personnes et ils ont forcé le convoi de rebrousser chemin. Pourquoi? Parce qu'ils ont reçu le consigne de Radio des Mille Colline de l'arrêter. On nous a indiqué que Ngirumpatse pourrait intervenir pour permettre à ces gens de partir. En effet, il a prononcé un discours sur la Radio des Mille Collines vers le 18 mai disant que les milices devraient permettre à ces otages de partir et quelques jours après, ils ont pu quitter l'hôtel.

Justin Mugenzi, Président du Parti Libéral. Même si ce parti n'a pas de milices impliqués dans les massacres, Mugenzi lui-même a beaucoup incité les gens de sa région (Kibungo, à l'est du Rwanda) à tuer les Tutsi.

Demander à Ngirumpatse et Mugenzi de faire des interventions sur Radio des Mille Colline et sur Radio Rwanda pour arrêter les massacres.

Au Rwanda, discussions avec les membres du gouvernement auto-proclamé, surtout Président Th. Sindikubwabo et Premier Ministre Jean Kambanda, le Ministre de Défense Augustin Bizimana, et le Ministre d'Information Eliézer Niyitegeka et avec les autorités militaires, Gen. Bizimungu (Chef de l'Etat-Major, Armée), Ndindilimana (Chef de l'Etat-Major, Gendarmerie) et les Colonels Bagosora, Mpiranya, Nkundiye, et le Capitaine Simbikangwa.

Insister que les massacres cessent.

Insister que Radio des Mille Collines n'emette que des messages de pacification ou que cette radio soit complètement supprimée.

Insister sur la nécessité de libre circulation pour les civils et surtout pour l'aide humanitaire. Insister que les personnes détenus comme otages soient libérées et permises de quitter les zones sous contrôle de FAR s'elles veulent.

Insister que les enquêtes soient mis en marche pour identifier les militaires responsables des violations, comme les exécutions sommaires, qu'ils soient jugés d'après les normes internationales, et que les coupables soient puni.

Discussions avec les responsables du FPR, le Président Alexis Kanyarengwe et le Chef de l'Etat-Major, General Paul Kagame.

Insister que les exécutions sommaires cessent.

2

Insister sur la nécessité de libre circulation pour les civils et surtout pour l'aide humanitaire.
Insister que toute personne qui voudrait quitter le zone de FPR soit permise de partir. S'ils répondent que les contrôles sur le mouvement de la population sont nécessaires à cause de l'activité continue des milices, demander des preuves. Même si les milices posent toujours des problèmes à l'est et au sud-est, ce n'est probablement pas le cas au nord dans la zone contrôlée par le RPF depuis deux ans. Pourquoi les gens de cette région ne peuvent-ils pas se déplacer librement?

Insister que les enquêtes soient mises en marche pour identifier les militaires responsables des violations, comme les exécutions sommaires, qu'ils soient jugés d'après les normes internationales, et que les coupables soient punis.

- Visiter les lieux où les gens sont détenus ou comme otages ou parce qu'ils ne peuvent pas être évacués, comme l'église Sainte Famille à Kigali, le camp à Kabgayi, l'évêché et le séminaire à Butare, la paroisse à Kansi (au sud de Butare), le camp des déplacés à Nyarushishi, 13 km. de Cyangugu, où on a installé les 5000 personnes qui étaient dans le stade de Cyangugu.

Une sœur de la congrégation des Sœurs de Sainte Marie de Namur a indiqué que les sœurs de cette congrégation à Kiruhura (30 minutes au nord-ouest de Butare, 18 personnes) et au collège de Kibuye (à Kibuye-ville, 23 personnes) veulent quitter le pays mais ne peuvent pas parce que les sœurs comprennent des Hutu, des Tutsi et des Belges. Elles ont pris la décision de ne pas partir sauf si toutes peuvent partir.

Même si vous ne pouvez pas libérer ces personnes détenues, votre visite pourrait leur rendre la vie plus sûre.

2) Essayer d'établir le cas pour l'emploi du terme génocide

Les preuves pour établir l'intention: les discours des responsables, surtout sur Radio des Mille Collines. (Il paraît que les autorités belges ont recueilli des enregistrements des émissions de cette radio--sinon, les témoignages sont nombreuses et faciles à trouver).

Les preuves pour établir l'organisation préalable: distributions des armes (on vous remettra deux documents: une déclaration de l'évêque de Nyundo (nord-ouest Rwanda) du 27 décembre 1993 critiquant cette distribution et un document qui confirme la distribution des armes en commune Murambi (préfecture Byumba), aussi du mois de décembre dernier.

Les preuves pour établir l'échelle: visites aux lieux les mieux connus, surtout à l'est et au sud: évêché de Kibungo, paroisses de Nyarubuye, Nyamata, Kibeho, Cyahinda, Mibirizi, Shangi, ville de Butare, mais aussi à quelques endroits moins notoires pour montrer que les tueries arrivaient un peu partout et pas seulement dans les endroits cités le plus souvent.

3) Commencer les premiers efforts d'enquête

Commencer à recueillir des témoignages oculaires, surtout pour vérifier les rapports des journalistes concernant le rôle des milices, des militaires et des autorités civiles dans les massacres.

Pour éviter des problèmes d'interprétations, ce serait une bonne idée d'enregistrer tout entretien fait avec un interprète, de faire traduire l'enregistrement par un interprète autre que celui qui a fait l'interprétation sur place, et d'indiquer à celui qui fait le travail sur place qu'un autre fera la traduction. Ce serait le meilleur moyen de contrôler la qualité de l'interprétation.

4. Commencer discussions sur les poursuites eventuelles des coupables

Discussions avec les autorités qui ne sont pas elles-mêmes impliquées dans les massacres ou autres violations, surtout avec les autorités judiciaires. Discuter notamment la possibilité d'un tribunal ad hoc, avec juridiction spéciale, pour traiter ces crimes.